Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
Présents :	16
Votants :	20

OBJET :

N°DCM2024-75

Finances : Autorisation à donner au Maire pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2025

L'an deux mille vingt-quatre -----
le douze décembre à dix-huit heure trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Jocelyne BURNIER, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valentin VAUDEY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le C.G.C.T. (Art. L.1612-1) permet au Maire, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des investissements durant les 3 premiers mois de l'année avant l'adoption du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 19/12/24

Publié le : 19/12/24

Le Maire,
Marin GAILLARD

PO

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY * 74 (Haute-Savoie) *

Après discussion et à l'unanimité :

➢ Autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget général les crédits d'Investissement suivants avant le vote du Budget Primitif 2025 :

202 – Frais modifications document d'urbanisme	11.500 €
2031 - Frais d'études	5.000 €
2051 - Licences logiciels	750 €
2111 - Terrains nus	23.500 €
2112 - Terrains de voirie	13.750 €
2117 - Bois et forêts	0 €
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	625 €
2128 - Autres agencements	27.750 €
21316 - Équipement du cimetière	1.250 €
2138 - Autres constructions	4.250 €
2152 - Installation de voirie	900 €
21534 - Réseaux électriques	29.000 €
215738– Autres matériels et outillages de voirie	625 €
21578 – Autre matériel technique	625 €
2158 - Matériel et outillage	250 €
2182 - Matériel de transport	0 €
21831 - Matériel informatique scolaire	3.000 €
21838 – Matériel informatique autre	2.750 €
21841 - Mobilier scolaire	625 €
21848 – mobilier autre	10.000 €
2188 - Autres matériels	1.125 €
2312 – Agencements et aménagement de terrain	8.000 €
2313 - Bâtiments	150.000 €
2315 - Voirie	53.725 €
238 - Avances	50.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Valentin VAUDEY

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)